



# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2019

Le Bureau communautaire, légalement convoqué le vendredi 25 janvier 2019, s'est réuni à la salle ZEISS – Centre Technique Communautaire – Rue Augustin Fresnel à Aubergenville, en séance publique, sous la présidence de Philippe TAUTOU, Président.

## **Etaient présents :**

- |                         |                     |                        |
|-------------------------|---------------------|------------------------|
| - Philippe TAUTOU       | - Dominique PIERRET | - Dominique BOURÉ      |
| - François GARAY        | - Jean-Luc GRIS     | - Jean-Marie RIPART    |
| - Jean-Luc SANTINI      | - Jean-Michel VOYER | - Albert BISCHEROUR    |
| - Cécile ZAMMIT-POPESCU | - Fabienne DEVÈZE   | - Thierry MONTANGERAND |
| - Pierre-Yves DUMOULIN  | - Marc HONORÉ       |                        |

Formant la majorité des membres en exercice (14 présents / 22 membres du Bureau communautaire).

## **Absent(s) représenté(s) (03) :**

- Karl OLIVE donne pouvoir à Philippe TAUTOU
- Laurent BROSSE donne pouvoir à Jean-Luc SANTINI
- Eric ROULOT donne pouvoir à Dominique BOURÉ

## **Absent(s) non représenté(s) (05)**

- Catherine ARENOU (excusée)
- Pierre BEDIER
- Suzanne JAUNET
- Christophe DELRIEU
- Michel LEBOUC (excusé)

## **En cours de séance**

- Christophe DELRIEU : arrivée au point 7

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc SANTINI

**Nombre de votants** : 17

La séance est ouverte à 19h40.

Le Président fait l'appel.

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 20 décembre 2018 : adopté à l'unanimité.

N°	Titres	Détail des votes
BC_2019_01 _31_01	<p><b>REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DANS UNE RUE DE CARRIERES-SOUS-POISSY : TRANSFERT DE PROPRIETE D'UNE PARCELLE VERS LA COMMUNAUTE URBAINE</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Thierry MONTANGERAND</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> le transfert de propriété de la parcelle cadastrée AO n°644, d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>, sise 300, rue de la Chapelle à Carrières-sous-Poissy <b>(cf. annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que ce transfert de propriété est consenti à titre gratuit,</p> <p><b>ARTICLE 3 : AUTORISE</b> le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (17 votants)
BC_2019_01 _31_02	<p><b>REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DANS UNE RUE DE VERNEUIL-SUR-SEINE : ACQUISITION DE TERRAINS PAR LA COMMUNAUTE URBAINE</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Thierry MONTANGERAND</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> l'acquisition à Monsieur et Madame BERTHOULOUX de la parcelle cadastrée AL n°494p sise 40 rue du Hameau à Verneuil-sur-Seine pour une superficie de 28 m<sup>2</sup> <b>(cf. annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que le prix d'acquisition de la parcelle est de 14.000 € HT,</p> <p><b>ARTICLE 3 : AUTORISE</b> le Président à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (17 votants)
BC_2019_01 _31_03	<p><b>CESSION DE PARCELLES A UN LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES SITUE A AUBERGENVILLE</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Thierry MONTANGERAND</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> la cession à la SCI JANUS et toute société se substituant, des parcelles actuellement cadastrées section AS n°130p, 131, 132p, 133p, 134p, 468, 469p, 471p, sises lieu-dit Sous les Murs à Aubergenville, pour une superficie totale de 2 701 m<sup>2</sup> <b>(cf. annexes),</b></p>	Adoptée à l'unanimité (17 votants)

	<p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la cession aura lieu moyennant le prix de 216 080 € HT, soit 80 €/m<sup>2</sup> HT,</p> <p><b>ARTICLE 3 : AUTORISE</b> le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	
BC_2019_01 _31_04	<p><b>DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR L'EXTENSION DE L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE A BUCHELAY</b></p> <p><b>Rapporteur : Jean-Michel VOYER</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer et déposer la demande de permis d'aménager pour l'extension de l'aire d'accueil pour les Gens du voyage sur la commune de Buchelay et toute pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement <b>(cf. annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (17 votants)
BC_2019_01 _31_05	<p><b>DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR LA REALISATION D'UN TERRAIN FAMILIAL POUR LES GENS DU VOYAGE A VERNOUILLET</b></p> <p><b>Rapporteur : Jean-Michel VOYER</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer et déposer la demande de permis d'aménager pour la réalisation d'un terrain familial pour les Gens du voyage sur le site de Vernouillet, tel que représenté sur le plan annexé à la présente délibération, et toute pièce administrative nécessaire à la mise en œuvre de ce projet d'aménagement, <b>(cf. annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.</p>	Adoptée à l'unanimité (17 votants)
BC_2019_01 _31_06	<p><b>PROJET DE RECHERCHE GRACE (GROWING ADVANCED INDUSTRIAL CROPS ON MARGINAL LANDS FOR BIO EFINERIES) : CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF) PUIS D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC L'ENTREPRISE NOVABIOM POUR LA PLANTATION DE PARCELLES D'ESSAI DE MISCANTHUS</b></p> <p><b>Rapporteur : Fabienne DEVEZE</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> la convention de mise à disposition avec l'EPFIF pour la plantation de parcelles d'essai miscanthus dans le cadre du projet de recherche GRACE <b>(cf. annexe),</b></p>	Adoptée à l'unanimité (17 votants)

	<p><b>ARTICLE 2 : APPROUVE</b> la convention d'occupation précaire avec la société NOVABIOM <b>(cf. annexe),</b></p> <p><b>ARTICLE 3 : AUTORISE</b> le Président à signer lesdites conventions.</p>	
BC_2019_01 _31_07	<p><b>MARCHE POUR LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE DECARBONATATION SUR L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE VERNOUILLET</b></p> <p><b>Rapporteur : Philippe TAUTOU</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de décarbonatation sur l'usine de production de Vernouillet, conclu avec le groupement EGIS EAU sise 15 avenue du Centre - CS 20538 GUYANCOURT à SAINT QUENTIN EN YVELINES (78 286) / ATELIER 251 sise 31 rue de la Croix d'Yonville à Rouen (76 000) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 514 300 € HT,</p> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	Adoptée à l'unanimité (18 votants)
BC_2019_01 _31_08	<p><b>MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNAUTE URBAINE</b></p> <p><b>Rapporteur : Philippe TAUTOU</b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché relatif aux prestations d'entretien des espaces verts de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise conclu avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : la société SPORTS ET PAYSAGES sise 140 Rue de la République 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES, sans montant minimum ni maximum annuel</li> <li>- Lot 2 : la société ESPACE DECO sise 9 chemin de la Chapelle St Antoine 95300 ENNERY, sans montant minimum ni maximum annuel</li> <li>- Lot 3 : la société PINSON PAYSAGE sise 13 avenue des Crues 95580 ANDILLY, sans montant minimum ni maximum annuel</li> <li>- Lot 4 : la société VERT LIMOUSIN sise 184 Chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMP, sans montant minimum ni maximum annuel</li> </ul> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	Adoptée à l'unanimité (18 votants)

<p>BC_2019_01 _31_09</p>	<p><b>MARCHE D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE DE LA COMMUNAUTE URBAINE</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : AUTORISE</b> le Président à signer le marché relatif aux prestations d'entretien du patrimoine arboré de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise conclu avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 : la société SAMU (Soin des Arbres en Milieu Urbain) sise 46 rue Albert Sarraut – 78000 VERSAILLES, sans montant minimum ni maximum annuel</li> <li>- Lot 2 : la société SMDA (Soins Modernes Des Arbres) sise 28 rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES, sans montant minimum ni maximum annuel</li> <li>- Lot 3 : la société FORET DE L'IDF sise 4 avenue Ambroise Croizat 91130 RIS ORANGIS, sans montant minimum ni maximum annuel</li> <li>- Lot 4 : la société SAS CHADEL sise 57 Rue de la Libération 91590 BOISSY LE CUTTE, sans montant minimum ni maximum annuel</li> </ul> <p><b>ARTICLE 2 : DIT</b> que la dépense correspondante est inscrite au budget général 2019 de la Communauté urbaine.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (18 votants)</p>
<p>BC_2019_01 _31_10</p>	<p><b>CONVENTIONS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AVEC 10 COMMUNES MEMBRES</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Dominique PIERRET</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> les conventions de remboursement des frais liés aux compétences transférées, avec les communes de Boinville-en-Mantois (<b>Annexe 1</b>), Conflans-Sainte-Honorine (<b>Annexe 2</b>), Fontenay-Mauvoisin (<b>Annexe 3</b>), Gargenville (<b>Annexe 4</b>), Issou (<b>Annexe 5</b>), Lainville-en-Vexin (<b>Annexe 6</b>), Limay (<b>Annexe 7</b>), Mousseaux-sur-Seine (<b>Annexe 8</b>), Tessancourt-sur-Aubette (<b>Annexe 9</b>), Vaux-sur-Seine (<b>Annexe 10</b>),</p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer les conventions ainsi que tout acte nécessaire à leur mise en œuvre.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (18 votants)</p>
<p>BC_2019_01 _31_11</p>	<p><b>ADHESION A L'ASSOCIATION SOS MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS POUR L'ANNEE 2019</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Philippe TAUTOU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> la convention d'adhésion à l'association S.O.S. M.N.S. pour l'année 2019 (<b>cf. annexe</b>),</p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (18 votants)</p>

<p><b>BC_2019_01 _31_12</b></p>	<p><b>MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : DECIDE</b> d'approuver la convention (<b>cf. annexe</b>) autorisant l'occupation du domaine public par le partenaire listé ci-après :</p> <table border="1" data-bbox="395 501 1177 624"> <tr> <td data-bbox="395 501 703 562">Equipement(s) de la Communauté urbaine</td> <td data-bbox="703 501 1034 562">Partenaire(s) accueilli(s)</td> <td data-bbox="1034 501 1177 562">Date de l'événement</td> </tr> <tr> <td data-bbox="395 562 703 624">Théâtre de La Nacelle</td> <td data-bbox="703 562 1034 624">Compagnie Un confetti sur la branche</td> <td data-bbox="1034 562 1177 624">Du 6 au 12 2019</td> </tr> </table> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	Equipement(s) de la Communauté urbaine	Partenaire(s) accueilli(s)	Date de l'événement	Théâtre de La Nacelle	Compagnie Un confetti sur la branche	Du 6 au 12 2019	<p>Adoptée à l'unanimité (18 votants)</p>
Equipement(s) de la Communauté urbaine	Partenaire(s) accueilli(s)	Date de l'événement						
Théâtre de La Nacelle	Compagnie Un confetti sur la branche	Du 6 au 12 2019						
<p><b>BC_2019_01 _31_13</b></p>	<p><b>MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU CHATEAU EPHEMERE AVEC L'ASSOCIATION VANDERLAB : AVENANT N°1</b></p> <p><b><u>Rapporteur : Cécile ZAMMIT-POPESCU</u></b></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p><b>ARTICLE 1 : APPROUVE</b> l'avenant n°1 avec l'association Vanderlab (<b>cf. annexe</b>),</p> <p><b>ARTICLE 2 : AUTORISE</b> le Président à signer ledit avenant avec l'association Vanderlab ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (18 votants)</p>						

La fin de la séance est prononcée à 20h10.

Aubergenville, le 7 février 2019

**Le Président,**

**Philippe TAUTOU**

Compte-rendu affiché le 7/02/2019